

Barrages et journées supplémentaires

Championnat régional féminin PH2

Le classement des rencontres des poules est maintenant connu, et les deux journées supplémentaires seront organisées les 30 mai et 6 juin comme prévu

D'une part pour l'accession en Nationale 2.

Ces barrages concerneront les deux premières équipes de chaque poule, dans l'ordre suivant :

1^{ère} journée le 30 mai 2026 J16 : Les rencontres chez la 1^{ère} nommée.

1^{ère} poule 1 NANTES ST MEDARD DOULON 1 contre 2^{ème} poule 2 LE MANS SARTHE 4

1^{ère} poule 2 LA FLECHE TT 1 contre 2^{ème} poule 1 Ent. HERBIERS / STE LUCE / ESSARTS

2^{ème} journée le 6 juin 2026 J18

Les vainqueurs des rencontres se rencontreront pour l'accession en N2 (tirage au sort pour le lieu de la rencontre)

Les perdantes se rencontreront pour une rencontre supplémentaire de classement (tirage au sort pour le lieu de la rencontre)

Ne peuvent disputer les titres et/ou barrages que des joueuses ayant participé à au moins une rencontre dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de n° supérieur et qualifiées (brûlage) pour cette équipe.

D'autre part pour les autres équipes, des rencontres supplémentaires sont également proposées pour continuer la saison et avoir ainsi un calendrier complet.

1^{ère} journée le 30 mai 2026 J16 : les rencontres chez la 1^{ère} nommée

3^{ème} poule 1 CARQUEFOU TT 1 contre la 4^{ème} poule 2 Entente PARIGNE/LE GRAND LUCE 1

4^{ème} poule 1 NANTES ST JO TT 2 contre la 3^{ème} poule 2 VERNANTES REVEIL 1

5^{ème} poule 1 REZE TT 1 contre la 6^{ème} poule 2 ST PIERRE COUR 1 : **la perdante descend en départementale**

la 5^{ème} de la poule 2 Ent. MONTJEAN/ARON est exempte

2^{ème} journée le 6 juin 2026 J19 : les rencontres chez la 1^{ère} nommée

3^{ème} poule 2 VERNANTES REVEIL 1 contre la 3^{ème} poule 1 CARQUEFOU TT 1

4^{ème} poule 2 Entente PARIGNE/LE GRAND LUCE 1 contre la 4^{ème} poule 1 NANTES ST JO TT 2

5^{ème} poule 2 Ent. MONTJEAN/ARON contre la 5^{ème} poule 1 REZE TT 1

la 6^{ème} de la poule 2 ST PIERRE COUR 1 est exempte

Si les conditions de jeu s'y prête et qu'un club peut recevoir pour un regroupement certaines des rencontres vous avez la possibilité de mettre cette organisation en place en accord avec les autres équipes.